

# COMMUNE DE GAMBSHEIM

## ARRETE N°T 2022/038

### PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2542-1 L.2213-1 et suivants,
- VU** la loi du 2 mars 1982 sur la décentralisation,
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R.44 et R.225,
- VU** l'avis favorable en date du 22/06/2022 du Conseil Départemental du Bas-Rhin, Unité Territoriale de Haguenau,
- VU** la demande du 02 juin 2022 du SDEA Alsace Moselle ,

**CONSIDERANT** que, dans le cadre de remplacement de poteaux d'incendie route Nationale, les travaux ne peuvent se faire dans de bonnes conditions techniques et de sécurité que sous circulation et stationnement règlementés.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera réduite à une voie et régulée par un alternat par feux de chantier, le stationnement pourra être interdit dans la zone des travaux, à savoir route Nationale du 11 au 22 juillet 2022.

**ARTICLE 2 :** La signalisation conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le bénéficiaire de la présente autorisation, à savoir la société SDEA Alsace Moselle, ayant siège 5 rue Marcel Bisch à Seltz (67470).

**ARTICLE 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Les dispositions de l'article 1er ci-dessus ne s'imposent pas aux véhicules des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Fluviale de Gamsheim,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- Monsieur le Chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Gamsheim,
- Monsieur le Directeur du SDEA Alsace Moselle.

Fait à Gamsheim, le 22 juin 2022



Le Maire

Hubert HOFFMANN

